

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

30/07/2018

Dossier complet le :

30/07/2018

N° d'enregistrement :

2018-3385

1. Intitulé du projet

Aménagements sur le site de l'Aéroport Saint Nazaire - Montoir pour l'accueil du Beluga XL

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom MARIE

Prénom François

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société concessionnaire "Aéroports du Grand Ouest"

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. François MARIE

RCS / SIRET

5 2 8 9 6 3 9 5 2 0 0 0 1 5

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
8. Aérodrômes	Le projet envisagé consiste en différents travaux de réfection et d'élargissements des infrastructures existantes. Rubrique IOTA 2.1.5.0. : Déclaration (1,02 ha) Rubrique IOTA 3.3.1.0. : Déclaration (0,64 ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe au sein de l'aéroport de Saint-Nazaire Montoir, qui lui même est intégré à une zone industrielle.
Les travaux envisagés consistent en une réfection complète de la piste et en différents élargissements des infrastructures existantes :

- Création d'une route de service de la rampe d'approche : 0,15 ha
 - Élargissement sur accotement / Création de chaussée bretelle Bravo : 0,34 ha
 - Élargissement de la raquette de retournement en seuil de piste 25 : 0,12 ha
 - Élargissement du parking avion (AST) : 0,1 ha
 - Élargissement de la zone de repoussage : 0,11 ha
 - Élargissement parking AST pour le Service de Secours (SSLIA) : 0,07 ha
 - Élargissement PAPI 07, PAPI 25, Seuil piste 07, Seuil piste 25 : 0,13 ha
- Total des surfaces à imperméabiliser : 1,02 ha
Pour rappel la surface actuellement imperméabilisée sur la concession est de 22,1 ha

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de l'évolution de la flotte AIRBUS Transport International, un Beluga nouvelle génération basé sur un AIRBUS A330 est en cours de réalisation (nommé "Beluga XL"). C'est dans ce cadre que sont envisagés les travaux d'infrastructures permettant l'accueil de ce nouvel appareil sur l'Aéroport de Saint-Nazaire - Montoir en 2019. En effet, le Beluga XL étant plus lourd et plus grand que le Beluga actuel, les infrastructures actuelles doivent être adaptées.

L'extension des infrastructures existantes répond aux exigences de la réglementation communautaire en matière de sécurité et de compatibilité environnementale de l'aviation civile de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA), en particulier pour :

- Le dispositif lumineux d'approche ;
- La résistance de la piste ;
- Les aires de demi-tour sur piste ;
- L'élargissement et le renforcement de la bretelle BRAVO ;
- L'élargissement de l'AST AIRBUS ;
- L'éclairage des aires de stationnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont envisagés d'Avril à Septembre 2019, en maintenant en exploitation au maximum l'aéroport. Le scénario préférentiel privilégie les travaux de nuit, avec remise en service chaque matin en respectant les contraintes aéronautiques (nivellement).

Le chantier va donc être caractérisé par la succession de travaux phasés pour réaliser les aménagements projetés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation de l'aéroport Saint-Nazaire - Montoir ne sera pas modifiée après les travaux. Airbus abandonnera progressivement l'utilisation du Beluga en faveur du Beluga XL.

Ce nouvel avion conçu pour un emport supérieur de 30% au Beluga actuel, permettra de diminuer d'autant, les mouvements avions nécessaires au fonctionnement du site Airbus de Saint Nazaire - Montoir.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Loi sur l'eau : Déclaration

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surfaces imperméabilisées actuelles	22,1 ha
Total nouvelles surfaces à imperméabiliser	1,02 ha
Part des nouvelles surfaces à imperméabiliser sur la globalité des surfaces actuellement imperméabilisées au sein de la concession	4,6 %

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Aéroport Saint-Nazaire - Montoir

Commune de Montoir de Bretagne
(44550)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 0 9' 3 3" 12 Lat. 4 7° 1 8' 5 1" 75

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

N.C

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	L'aéroport est implanté en partie au sein de la ZNIEFF de type II " Vallée de la Loire à l'aval de Nantes " (ID : 520616267). L'aéroport est également à : - 1 km de la ZNIEFF de type I " Marais de Grande-Brière " (ID : 520006577) ; - 1,9 km de la ZNIEFF de type I " Vasières, îles et bordure du fleuve à l'aval de Paimboeuf " (ID : 520006589).
En zone de montagne ?	☐	☒	N.C.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	N.C. A 6 km, la zone APB " Marais de Liberge " (ID : FR3800509) est la plus proche de l'aéroport.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Montoir-de-Bretagne est une commune littorale située sur l'estuaire de la Loire. Motif du classement : Commune du décret Estuaire Espace littoral protégé : Fleuve Loire RD
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	N.C. Aéroport en limite extérieure du Parc naturel régional de Brière, de même pour la Réserve naturelle régionale "Marais de Brière" (ID : RNR257).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune Montoir-de-Bretagne est couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du département de Loire-Atlantique et de la communauté de communes CARENE. Il n'y a pas de Plan d'Exposition au Bruit (PEB) pour l'aéroport Saint-Nazaire - Montoir.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	NC
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	L'aéroport est compris dans la Zone Humide d'Importance Majeure (ZHIM) dite "Estuaire de la Loire" (ID : FR511003).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le projet est situé sur une commune couverte par un PPRT approuvé en novembre 2015. Le PPRT concerne les installations de Total, Antargaz, Yara France, Elengy et IDEA Vrac Services.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	N.C. Aucun site recensé sur BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	N.C.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	N.C.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	N.C. Le plus proche (à 2 km) est celui de "La Grande Brière" (ID : 4434).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura2000 n'est concerné directement par le projet. Les plus proches sont : ZPS : " Grande Brière et marais de Donges et du Brivet" (ID : FR5212008 à 1,5 km) et "Estuaire de la Loire" (ID : FR5210103 à 2 km) ; SIC : " Grande Brière et marais de Donges" (ID : FR5200623 à 1,5 km) et "Estuaire de la Loire" (ID : FR5200621 à 2 km).
D'un site classé ?	☐	☒	N.C. Aucun site classé n'est concerné directement par le projet. Le plus proche est celui de "La Grande Brière" (ID : 4434 à 2 km).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	N.C.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	N.C.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	En version pessimiste, les déblais à évacuer sont estimés à 47 000 m3. Les déblais à évacuer sont de plusieurs natures : - Rabotage de chaussée : recyclé en filière de valorisation. - Déblais naturels.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Il est déficitaire en matériaux, mais utiliser les ressources naturelles du site n'est pas envisageable. - Apport en enrobé 55 000 Tonnes - Apport en grave naturelle traitée 2 600 m3 - Apport en couche de forme 9 000 m3
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Des habitats naturels sans intérêt particulier sont impactés. Le projet impactera 0,64 ha de Zone humide. voir détail en Annexe 9 La biodiversité sur la zone travaux peut être qualifiée d'ordinaire. Hormis 35 pieds de peucedan officinal (non impactés par les travaux grâce à une mesure d'évitement, voir Annexe 7)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucun impact sur des habitats ou des espèces recensés au Formulaire Standard de Données des quatre ZSC/ZPS mentionnées ci-avant.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	N.C.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	N.C.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun risque technologique, lié à l'aéroport ou au projet d'aménagement des infrastructures pour l'accueil du Beluga XL, n'a été recensé.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Selon Géorisques, les risques recensés sont : - Inondation ; - Inondation - Par submersion marine ; - Séisme (zone de sismicité de niveau 3). Toutefois le site n'a jamais subi d'inondations.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	N.C.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Le changement de classification AESA de l'aéroport nécessite l'emploi d'un véhicule d'intervention incendie supplémentaire pour assurer la sécurité aéronautique. Toutefois, l'augmentation du trafic routier tant coté piste que sur la route d'accès à de l'aéroport, restera insignifiante.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	En phase travaux le projet entraînera des nuisances sonores localisées sur le domaine aéroportuaire. Les engins de chantiers seront conformes à la réglementation concernant les émissions sonores. L'aéroport, situé en zone industrielle est éloigné des habitations. Les riverains ne seront donc pas impactés par le chantier. En phase d'exploitation, Le Beluga XL permettra de réduire de 30% le nombre de mouvements en comparaison à une exploitation avec l'actuel Beluga.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	N.C.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	En phase travaux, le projet engendrera des vibrations (compactage des enrobés). Ces vibrations seront faibles et localisées sur la piste et les infrastructures annexes. L'impact peut être considéré comme négligeable.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Pendant les travaux, des zones seront éclairées en période nocturne. Cet éclairage sera adapté aux stricts besoins, localisé et limité dans le temps. En phase d'exploitation, ajout d'un mât d'éclairage sur l'aire de stationnement avion (AST) utilisé par Airbus, afin de répondre aux obligations réglementaires en termes d'éclairage.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase travaux, la réfection de la piste et l'agrandissement des infrastructures existantes sera à l'origine de rejets de poussières pendant la phase terrassement. Des prescriptions de prévention contre les poussières sont prévues : arrosage, bâchages des camions transportant des matériaux, systématiques par vent et temps sec. En phase d'exploitation, Le Beluga XL permettra de réduire de 30% le nombre de mouvements en comparaison à une exploitation avec l'actuel Beluga.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Des prescriptions classiques de prévention seront intégrées dans le DCE afin de prévenir le risque de pollution accidentelle. En phase d'exploitation, il existe une procédure d'intervention en cas de déversement accidentel. Toutefois, l'accueil du Beluga XL n'augmentera pas les risques puisqu'il aura une incidence positive sur le nombre de mouvements, comparé à l'exploitation du Beluga actuel.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Des prescriptions classiques de prévention seront intégrées dans le DCE afin de prévenir le risque de pollution accidentelle. En phase d'exploitation, il existe une procédure d'intervention en cas de déversement accidentel. Toutefois, l'accueil du Beluga XL n'augmentera pas les risques puisqu'il aura une incidence positive sur le nombre de mouvements, comparé à l'exploitation du Beluga actuel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets produits par les travaux sont en particulier : - Des agrégats d'enrobés évacués en filière de valorisation ; - Des déblais excédentaires (argiles, etc.) ; - Du matériel de balisage obsolète évacué en filière de valorisation ; - Des produits de démolition (béton, etc.) évacué en filière de valorisation.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	N.C.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	N.C. Les surfaces aménagées sont intégralement comprises dans le périmètre actuel de la concession aéroportuaire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Pour Montoir de Bretagne, les principaux projets recensés sont par exemple :

- Projet de création de silos par la société "Silos de l'Atlantique" - Avis de l'autorité environnementale délivré le 8 juin 2017
Aucune incidence cumulée.
- Projet d'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation par la société Centrale Biogaz de l'Estuaire - Avis de l'autorité environnementale délivré le 5 octobre 2016
Aucune incidence cumulée.
- Etc.

Les incidences du projet ne semblent pas cumulables avec d'autres projets existants ou approuvés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

N.C.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La démarche ERC est intégrée en amont du projet, à travers une analyse initiale poussée (habitats, espèces protégées, zones humides) :

- Évitement : AGO a obtenu l'autorisation de ne pas réaliser d'accotements de piste. Ainsi une imperméabilisation de 3.6 ha a-t-elle pu être évitée.
 - Évitement : L'axe de la bretelle Bravo a été décalé afin de protéger le Peucedan officinal (voir Annexe 7).
 - Évitement : afin de ne pas impacter d'avantage de zone humide, l'installation du chantier sera positionnée sur la zone de remblais qui deviendra en fin de chantier la zone de compensation.
 - Évitement et Réduction : pendant la phase chantier, arrêt des travaux en période pluvieuse importante, stockage des produits polluants sur rétention, consigne en cas de pollution accidentelle.
 - Réduction : mise en place de deux dalots et fond reconstitué pour garantir la continuité biologique
 - Réduction : Logique de "travaux juste nécessaires" et utilisation de fourreaux pour la pose de câbles au sein de zones humides (méthode non destructive, contrairement aux tranchées habituellement utilisées)
 - Compensation : renaturation d'une zone humide de 1,28 ha pour compenser les 0,64 ha de ZH détruites (voir Annexe 9)
- Pour plus de détails voir Annexe 8 : Tableau de Synthèse de Mesures pour Éviter, Réduire, Compenser

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts du projet sont faibles au regard de l'environnement dans lequel il se situe. En effet, 95% des travaux concernent des surfaces revêtues existantes. Les surfaces nouvellement imperméabilisées représentent moins de 5% des surfaces imperméabilisées dans la concession aéroportuaire. De plus, l'aéroport est lui même situé dans une zone industrielle importante. Le Beluga XL, avec un emport de 30% supérieur au Beluga actuel, permettra de réduire les mouvements avions/fret transporté. Les contraintes environnementales ont été intégrées en amont du projet, grâce à une analyse initiale poussée, pour les thématiques "espèces protégées" et "zones humides". Ces considérations conduisent à l'intégration de la démarche ERC dans le projet et à la mise en œuvre d'actions de prévention pendant les travaux.

En conclusion, nous ne pensons pas que notre projet doive faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 7 - Mesures d'Évitement pour préserver les pieds de Peucedan officinal - Annexe 8 - Tableau de Synthèse de Mesures pour Éviter, Réduire, Compenser - Annexe 9 - Nature et localisation de la zone de compensation et fonctionnalités écologiques de zones humides impactées et recréées

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Bouguenais

le, 27-07-2018

Signature



